

«C'est triste à dire mais l'exécutif et le législatif se confondent et s'accordent à maltraiter la Justice»

MARINA LAURENT

Au Belga, on ne réserve pas Madame, 1,60 m sous ses cheveux gris, avec sa copine de marche ou de pluie – c'est selon – aurait franchement préféré s'installer près de la fenêtre. Mais exceptionnellement, un carton posé à notre attention sur la table précisait: «Réservé – apéro». On sent qu'elle ne trouve pas ça juste, notre bonne dame, ce que d'ailleurs, elle ne manque pas de nous faire remarquer, à coups d'ocillades mi-assassines, mi-victimes, en dépliant et repliant ostensiblement son K-way avant de s'asseoir, enfin, trois tables plus loin.

Assis près de la fenêtre donc, nez sur la place Flagey, nous apercevons alors l'ancien bâtonnier sautiller entre les flaques, téléphone dans une main, parapluie dans l'autre – saluons la performance – avant de pénétrer dans l'établissement où, il faut bien l'admettre, on ne croise pas beaucoup de cravates Hermès. Contacté le matin même, Jean-Pierre Buyle s'est montré conciliant, acceptant de faire un véritable Tetris avec son agenda, déplaçant, emboîtant, avançant et retardant des rendez-vous pour vous caser dans son agenda plutôt chargé. Bref, le voici donc à 17 heures assis derrière un Bloody Mary.

Le Belga, il n'en démordait pas. D'abord parce que l'endroit est «l'un des plus beaux de Bruxelles», ensuite parce qu'avec ses salles de concerts et ses conférences, Flagey est devenu l'un des hauts lieux de la culture et enfin, parce qu'au moment des attentats, alors que d'autres cédaient à la peur, le bar maintenant vaillat que vaillat ses

grandes terrasses et ses horaires d'ouverture. Voilà. «*Domage qu'il fasse si mauvais, on aurait pu prendre l'apéro dans les transats*», regrette-t-il, avant d'ajouter que le mauvais temps a aussi son charme, un «*côté nostalgique, presque hypnotique*», qui lui rappelle une chanson de Barbara qu'il adore.

D'emblée il s'excuse, mais RTL nous interrompra pour une rapide intervention dans le journal de 19 heures, en raison de la situation catastrophique de la prison de Namur, lâche-t-il la mine désolée, avant de rebondir sur notre sac à main: «*C'est un Gucci?*», et d'atterrir sur son cocktail, qui entre son zeste de citron et ses glaçons, respicendit de fraîcheur et d'originalité. Un peu à l'image de notre homme, finalement, qui, sans fausse pudeur, partage ses souvenirs d'enfance, ses dernières visites culturelles et ses soirées d'émotion à l'opéra.

Passionné d'art et de culture, Jean-Pierre Buyle explique que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, il y a un véritable lien entre le métier d'avocat et celui d'artiste. Selon lui, là où l'avocat défend des gens qui ont bafoué les limites de la transgression, les artistes eux, font le trajet inverse. «*Ils vivent de l'éloge de la transgression*». Poursuivant, il explique avoir une faiblesse pour l'art contemporain, ne manquant aucune biennale, Venise, Kassel, Münster, avant de relever très justement que l'art contemporain existe plus par les commentaires qu'il suscite que par les émotions qu'il provoque. Quant au marché tellement critiqué, s'il reste abasourdi par les prix de certaines stars comme Jeff Koons ou Damian Hirst, «*des cotes très mal taillées qui flirtent avec le délire absolu*», glo-

balement, les prix sont moins exorbitants qu'il n'y paraît.

Interrompu par le vibreur de son téléphone, l'amateur d'art nous revient une minute plus tard avec sa casquette d'avocat sur la tête. Encore une histoire de harcèlement au barreau, finit-on par comprendre, un cas que le président d'Avocats.be découvrait le matin même. Comme bâtonnier, il avait déjà proposé tout un système de traitement des plaintes et d'accompagnement psychologique des victimes, un projet pour lequel notre homme avait même trouvé un financement, avant de se heurter à discours de certains confrères qui prétendaient que dans leur barreau de province, cela n'existait pas. «*C'est faux*», s'insurge-t-il alors.

Comme la discrimination au détriment des femmes d'ailleurs. «*Après 10 ans de barreau, savez-vous qu'une femme gagne en moyenne la moitié du salaire d'un homme?*», lâche-il avant d'achever carrément l'institution en dénonçant le fait qu'en 210 ans, le barreau francophone n'a jamais connu de bâtonnière femme. «*Encore aujourd'hui, dans mon institution – Avocats.be – je n'ai qu'une seule femme au conseil d'administration. Par deux fois, j'ai proposé un quota de femmes sur les listes de présentation des candidats mais je n'abandonne pas, je compte bien le proposer à nouveau en mai prochain.*»

Défendre les faibles

L'amateur d'art, avec sa casquette d'avocat sur la tête, prend alors son bâton de pèlerin et s'en va en guerre. Ce qui l'insupporte le plus et qui, jadis, dictait sa vocation pour l'avocature? La manière dont l'État traite les faibles. «*Insupportable*», selon lui. Il n'y a qu'à voir les prisons. D'ailleurs, il vient de faire condamner l'État pour celle de Lantin, comme les trois de Bruxelles alors que celle de Mons, elle, sera jugée en juin. En cause, les traitements inhumains et dégradants ainsi que la question de la surpopulation carcérale. Comme dans l'affaire de l'emprisonnement des enfants de migrants, mesure décidée par Théo Francken (N-VA), alors secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations, dans laquelle le Conseil d'État lui donnait raison la semaine dernière, la plainte fut entendue.

Revenant sur ces prisons, il poursuit. «*Vous savez qu'il y a trois prisonniers pour une cellule de 9 m² et que ce mini espace comprend deux lits superposés et que le 3^e homme dort par terre. Sans oublier les WC, sorte de pot en aluminium, presque sans paravent, où par pudeur, les prisonniers se retiennent tellement qu'ils en deviennent malades.*»

D'ailleurs, l'avocat l'a dit à Koen Geens (CD&V), ministre de la Justice, en déjeunant ce midi-là avec lui: si les débats échouent, il ira au procès.

La différence aujourd'hui, ajoute-t-il, très fièrement, c'est que pour la première fois, l'avocat a obtenu du juge une astreinte d'un montant de 300.000 euros par jour si l'État ne mettait pas fin à la question de la surpopulation en prison. «*Ce qui veut dire qu'à partir du 1^{er} septembre, notre institution sera en mesure de faire saisir tous les biens de l'État qui ne sont pas nécessaires à son fonctionnement. À l'État de choisir: soit il applique le jugement en libérant des prisonniers et en traitant mieux ceux qui restent emprisonnés, soit nous postulerons la saisie de 'La chute des anges rebelles' de Breughel ou un très beau Rubens. Ce qui est certain, c'est que je prendrais l'un de nos meilleurs artistes!*»

Sur le bilan de Koens Geens à présent, Jean-Pierre Buyle qualifie l'homme de «*visionnaire*» et estime que sans nul doute, on se souviendra de lui comme d'un très grand ministre de la Justice. De nombreuses choses à son actif, comme la codification en matière civile, de très bons résultats avec les avocats et les citoyens (la réforme de l'aide juridique et l'assurance protection juridique notamment).

Même si le ministre a néanmoins été trop vite sur d'autres choses et s'est montré totalement irrespectueux envers la magistrature. «*C'est triste à dire mais en Belgique, aujourd'hui, l'exécutif et le législatif se confondent et s'accordent à maltraiter la justice*», soupire-t-il en plongeant le nez dans son Bloody Mary, presque rose à présent.

Ce qui a changé en quarante ans de barreau, selon lui? Clairement l'accès à la Justice, qui, par son coût, est devenu un véritable produit de luxe. «*Pour les pauvres, il y aura toujours le pro deo et pour les riches, pas de problème, ils pourront toujours se payer qui ils veulent. Entre les deux, par contre, beaucoup de gens qui ne cherchent même plus à se défendre.*» Un constat terrible alors que c'est précisément à la qualité de sa justice qu'on juge du caractère démocratique d'un État de droit. Avant de nous laisser et de rejoindre le journaliste de RTL qui, disette oblige, est seul pour filmer, prendre le son, éclairer et poser les questions, Jean-Pierre Buyle conclut que si l'avocat est souvent le seul qui reste pour défendre les exclus, les faibles et les plus démunis, il est aussi le seul ami sur lequel peut compter le dernier des salauds.

Qui êtes-vous?

■ **Jean-Pierre Buyle:** Avocat, président de l'ordre des barreaux francophone et germanophone, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles

■ **1969:** Je chante dans une chorale qui accompagne un spectacle de Béjart à la Monnaie. Déguisé en oiseau, je traverse la scène porté par un danseur

■ **1979:** Je joue «L'Étranger» chez Claude Volter. Il me dit: «*Ne soyez pas acteur, c'est un métier invivable. Devenez avocat, c'est mieux.*»

■ **2010:** Mon bâtonnat à Bruxelles, je reste frappé par les accros de la vie d'avocat, qui se confient à moi. Burn-out, dépression, alcool ou harcèlement, leurs expériences m'ont marqué à vie

■ **2016:** Je deviens président d'Avocats.be

Que buvez-vous?

■ **Son apéro:** un Bloody Mary où que je sois

■ **A table:** riesling

si c'est du blanc, un bandol ou du bourgogne, pour le rouge

■ **Sa plus belle cuite:** en première licence à Louvain, je kottais pour la première fois et

j'eus la mauvaise idée de partir en guindaille avec des étudiants de médecine, des pires. Je me rappelle de toutes sortes de mélanges. Affreux!